

10338

10338

Au premier rang de l'ordre du jour: la santé et la sécurité dans l'agriculture

118
119

éditions du Bureau international du travail



BUREAU
INTERNATIONAL
DU TRAVAIL
GENÈVE

10338

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal avec l'aide de l'Union
Européenne
Haut Commissariat
Centra Régional de Documentation
Sénat - Louis

**Au premier rang
de l'ordre du jour:
la santé et la sécurité
dans l'agriculture**

**Education ouvrière 2000 / 1-2
Numéros 118-119**

Sommaire

1038

Organisation
du Fleuve Sénégal
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

Editorial

V

Programme de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture: défis à relever pour fournir des services de santé et de sécurité aux travailleurs agricoles au XXI^e siècle,
par Valentina Forastieri

1

Santé, sécurité et environnement dans l'agriculture: des changements significatifs devraient se produire au niveau de la protection tant par rapport aux travailleurs salariés et aux fermiers qu'à la santé publique et à l'environnement pour un développement durable sur le plan social et environnemental, par Peter Hurst

18

La liberté syndicale dans l'agriculture: les syndicats doivent aider les organisations de travailleurs ruraux à représenter et défendre leurs intérêts en mettant à la disposition de leurs dirigeants éducation, formation et ressources nécessaires pour leur permettre de participer au développement, par Anna J. Pouyat

28

La sécurité et la santé des femmes travaillant dans le secteur agricole: les questions de santé publique exigent des investissements techniques spécifiques et une attention particulière aux questions de dénuement et de déséquilibre du pouvoir,
par René Loewenson

37

Ouganda: Syndicat national des travailleurs des plantations et de l'agriculture (NUPAW): formation, éducation et information en matière de santé, de sécurité et d'environnement, par Omara Amuko

50

Les pesticides dans l'agriculture: l'étendue du problème en Asie, par Annie Rice

61

Amérique latine: la prévention doit être le principe directif à l'égard des accidents et maladies professionnels – les travailleurs devraient être informés des risques et suivre une formation adéquate qui leur permettrait d'incorporer des mesures préventives dans leurs activités, par Heloísa Farza

72

Panorama des accidents et maladies dans les activités rurales au Brésil,
par Eduardo Garcia Garcia et Rosa Yasuko Yamashita

81

Le rôle des représentants des travailleurs du secteur agricole en Europe de l'Ouest en matière de sécurité et de santé, par David Walters

90

Europe orientale: les services de santé et sécurité ne sont pas à la portée des travailleurs et ne sont pas encore devenus partie intégrante des soins de santé primaires, par Yuri Kundiev

103

La législation sur le travail des enfants dans l'agriculture et son application. Un résumé des résultats de recherches sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et les exceptions concernant les travaux légers, les travaux dangereux, les travaux dans les entreprises familiales et l'agriculture

109

Annexe 1. Conventions et recommandations de l'OIT présentant un intérêt direct pour la sécurité et la santé dans l'agriculture adoptées depuis 1919 Ratifications des conventions de l'OIT présentant un intérêt direct pour la sécurité et la santé dans l'agriculture

112

III

Editorial

Depuis des temps immémoriaux, les travailleurs de la terre ont labouré cette terre dans la souffrance. Ils ont été les derniers à se syndiquer et, même avec l'appui de leurs syndicats, les intérêts de ce groupe en matière de sécurité et de santé ont été peu considérés jusqu'à maintenant. Si le programme de la session de juin 2000 de la Conférence internationale du Travail comporte une question consacrée à la sécurité et à la santé dans l'agriculture (première discussion), cela est dû à la volonté de l'OIT de mettre en évidence la gravité des problèmes des travailleurs ruraux en matière de sécurité et de santé, afin de parvenir à une stratégie commune au niveau international.

Les articles qui suivent brossent le triste portrait d'une force de travail mal payée, peu organisée et victime d'un taux impressionnant d'accidents et de décès (se calculant par centaines de mille) de par le monde. Tous les articles révèlent des conditions de travail médiocres: un milieu de travail hostile; de mauvaises conditions de logement; l'obligation de travailler et vivre au même endroit; pas de vêtements ou d'équipement de protection – quand il en existe, ils ne sont pas adaptés aux conditions climatiques; des machines agricoles importées de pays industrialisés et dont l'ergonomie ne convient pas aux exigences locales; les morsures d'animaux et piqûres d'insectes; et enfin, facteur important, les effets néfastes des pesticides sur la santé et l'environnement des travailleurs. Les exigences du travail agricole pèsent aussi sur la vie des enfants, qui manquent l'école pour aider leurs parents dans les champs et qui, pour beaucoup, sont victimes des dangers liés à ces tâches.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale par exemple, M. Kundiev insiste sur la nécessité d'une intervention immédiate pour faire respecter les normes de sécurité et de la santé au travail dans les zones rurales. La souffrance endurée par les travailleurs agricoles victimes des dangers liés aux travaux agricoles est tout aussi scandaleuse que celle endurée par les victimes de guerre, même si elle est certainement moins spectaculaire. Les statistiques montrent l'urgence d'une action rapide, qui devrait débuter par une politique adaptée mise en place sans délai.

Lors de la Conférence internationale du Travail de juin prochain, à Genève, cette première discussion sur la sécurité et la santé dans l'agriculture devrait permettre d'amorcer une action effective. Elle peut en tout cas contribuer à démontrer la nécessité d'une action internationale concertée visant à réduire les accidents et les décès chez les travailleurs agricoles, comme le montrent les articles qui suivent, dont les auteurs appartiennent à divers organismes internationaux, avec des domaines de recherche variés. Pour les organisations syndicales, cette publication représente d'une part leur contribution à la préparation de la discussion de juin prochain, d'autre part une contribution aux discussions menées dans leurs organismes respectifs. La publication fait également référence aux organismes de coopération internationale, dont les conseils et l'aide en matière de sécurité et de santé peuvent être utiles aux organisations syndicales lors de leurs actions dans ce domaine.

Les auteurs insistent aussi sur la nécessité de la formation des représentants des travailleurs, et la nécessité d'une prise de conscience générale. Il serait souhaitable de s'inspirer de l'expérience des représentants des travailleurs, bien formés, dans plusieurs pays de l'Union européenne. Selon M. Walters, le problème de la prévention des accidents d'ordre agricole est davantage lié à une gestion réelle des risques qu'à l'analyse technique de ces dangers, ou à leur contrôle. Ce problème est également lié aux difficultés qu'ont les propriétaires et gérants de petites entreprises de percevoir les avantages qu'ils pourraient retirer d'une bonne gestion de la santé et de la sécurité au travail. Concernant le même sujet, il est tout aussi intéressant de lire le compte-rendu de M. Amuko sur l'utilisation par le NUPAW (Ouganda) de la méthodologie du cercle d'étude, ou encore l'étude approfondie du Dr Loewenson sur les problèmes de santé et de sécurité des travailleuses agricoles dans certains pays d'Afrique. Cette étude insiste sur la double charge de travail de ces femmes, et sur la nécessité d'une formation en matière de santé et sécurité qui soit intégrée dans les services et marchés, ce qui permettrait de sensibiliser les travailleuses à ces problèmes. Dans une perspective plus générale, l'article de Mme Forastieri décrit le Programme de l'OIT sur le travail sans risque, et l'article de M. Hurst présente la politique et les activités de l'UITA dans le domaine de la santé et la sécurité dans l'agriculture.

Toutefois les deux principales préoccupations sont d'abord de développer une politique effective d'enseignement et de formation des travailleurs, et ensuite d'inciter les partenaires sociaux, soutenus par d'autres groupes d'intérêt, à combattre l'usage abusif des pesticides et à formuler des politiques nationales et internationales favorisant un développement durable de l'agriculture.

Depuis sa création en 1919, l'OIT a adopté douze conventions (et les recommandations qui les accompagnent) en rapport direct avec la sécurité et la santé dans l'agriculture. De plus, dix-sept autres instruments concernent également la protection des travailleurs dans le secteur agricole, et couvrent différents domaines, par exemple le droit d'association, la réparation des accidents du travail, les congés payés, la protection des travailleurs migrants, les populations indigènes et tribales (voir annexes 1 et 2). Selon le rapport *Sécurité et santé dans l'agriculture*¹, qui sera présenté en juin 2000 à la Conférence internationale du Travail, il est reconnu dans le monde entier que l'agriculture est un secteur particulièrement dangereux à la fois dans les pays en développement et les pays industrialisés, comme le sont aussi les secteurs de la mine et du bâtiment. Bien que les salariés agricoles soient couverts par la convention (n° 110) sur les plantations, 1958, et que les travailleurs agricoles soient couverts dans l'ensemble par la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, qui s'applique à tous les secteurs de l'activité économique, il n'existe pas de convention spécifique à la sécurité et à la santé des travailleurs dans l'agriculture. Dans sa conclusion, le rapport insiste donc sur la nécessité d'aborder globalement les normes de sécurité et de santé au travail: une

convention (accompagnée d'une recommandation) contenant les principes fondamentaux de sécurité et de santé dans l'agriculture procurerait une base solide pour créer ensuite des législations nationales, et pourrait ensuite être complétée par la préparation d'un recueil de directives.

Participant à cette dynamique générale, le Bureau des activités pour les travailleurs attache une importance particulière à cette édition relative à la sécurité et à la santé dans l'agriculture. Parallèlement aux débats de juin lors de la Conférence, et à la préparation de la deuxième discussion sur le même sujet l'année prochaine, notre souhait est que les articles proposés alimentent et enrichissent les comptes rendus de ces conférences, qui serviront de base à la création de nouveaux instruments, vitaux non seulement pour l'avenir des travailleurs du secteur agricole mais aussi pour le progrès social dans le monde entier.

Manuel Simón Velasco
Directeur
Bureau des activités pour les travailleurs (BIT)

Note

¹ BIT: *Sécurité et santé dans l'agriculture*, Rapport VI (1), Conférence internationale du Travail, 88^e session, Genève, 1999.

Programme de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture: défis à relever pour fournir des services de santé et de sécurité aux travailleurs agricoles au XXI^e siècle¹

Valentina Forastieri

Programme sur le travail sans risque
BIT

On estime à 1,3 milliard le nombre de travailleurs occupés à la production agricole dans le monde. Ce chiffre représente la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Alors que la proportion des travailleurs agricoles est inférieure à 10 pour cent dans les régions développées, près de 60 pour cent de la main-d'œuvre agricole se trouve dans les pays en développement. Là, une forte proportion est formée de salariés.

Mesurer le défi

Dans les pays en développement, une bonne partie de la population qui se trouve au-dessous du seuil de pauvreté vit en milieu rural (Banque mondiale, 1997). Selon des données de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et de l'ONU, leur nombre en Amérique latine et aux Caraïbes a augmenté de 60 millions entre 1980 et 1990 (FAO, 1997; CEPALC, 1993). Même si la majorité vit dans les villes, la misère est plus fréquente et plus forte en zone rurale.

Travailleurs temporaires: plus exposés et moins payés

Les travailleurs agricoles sont moins protégés que les travailleurs des autres secteurs. Les groupes les plus vulnérables se trouvent dans l'agriculture de subsistance, parmi les salariés des plantations, les journaliers sans terre, les travailleurs temporaires ou migrants et les enfants. Le travail temporaire dans l'agriculture se caractérise par des formes occasionnelles, des conditions précaires et une protection sociale faible ou nulle. Il est largement répandu en Asie et en Amérique centrale. Environ 45 pour cent des travailleurs ruraux d'Amérique centrale sont des temporaires et 56 pour cent d'entre eux sont des salariés sans terre. Les travailleurs temporaires sont plus exposés aux

risques professionnels que les autres travailleurs agricoles et sont moins payés. Les travailleurs migrants peuvent éprouver des difficultés dues à leur langue et à leur culture, au travail et dans leur vie quotidienne. Les travailleurs mobiles et saisonniers peuvent se trouver exposés à divers risques physiques et chimiques qui s'additionnent d'un lieu de travail à l'autre.

Pas de prestation ni de régime d'assurance accidents

Les taux d'accidents – dont certains mortels – sont bien plus élevés parmi les travailleurs agricoles qui ont peu de moyens d'en être indemnisés. En maints pays, ils sont exclus des prestations ou des régimes d'assurance pour accidents professionnels. Les cultivateurs qui pratiquent le faire-valoir direct sont rarement protégés par un régime d'enregistrement et de déclaration et n'ont pas droit aux prestations de sécurité sociale, sauf s'ils y adhèrent volontairement en versant leurs propres cotisations.

Les femmes se chargent de cultiver la terre et d'élever la famille

Les récents changements économiques et techniques influent sur l'emploi et les conditions de travail des travailleurs agricoles et donc sur la qualité de leur travail et de leur vie. Dans les pays peu développés, la situation est encore pire car beaucoup d'hommes partent en ville chercher un emploi, laissant les femmes pour travailler la terre, semer et récolter tout en élevant la famille. Leur tâche est lourde et leurs revenus sont faibles car ils proviennent de la vente de produits primaires dont les prix ne dépendent pas d'elles. Donc la proportion des